COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Préavis municipal nº 2631.26.04

« Réaménagement de la Place de la Gare, études de projet »

Législature 2026-2031

Dicastère de l'urbanisme – M. Maxime Corthésy

Approuvé en séance de Municipalité le 24 août 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Au mois de février 2024, le Conseil communal autorisait la Municipalité à reprendre les études débutées en 2018 relatives au réaménagement de la Place de la Gare pour un montant de CHF 96'000.- (préavis n° 68/2024) et, au mois d'août 2024, lui accordait un crédit de CHF 165'000.- destiné à financer l'étude préliminaire (préavis n° 78/2024).

Cette étude préliminaire (SIA 21) a permis d'une part de développer un avant-projet sommaire (SIA 31) à ± 30% basé sur les conclusions du diagnostic et de la vision partagée par la Municipalité (préavis n° 68/2024) et, d'autre part, de définir les objets éligibles à un subventionnement cantonal. Cet avant-projet a été soumis aux CFF pour examen préalable en mars 2026, conformément à l'art. 18m LCdF.

Étant arrivé au terme de cette deuxième étape (voir chapitre 4 ci-après), il convient désormais de procéder à l'étape suivante, à savoir les études de projet, qui permettra notamment d'affiner le projet et de consolider les coûts de réalisation à ± 10%.

Il convient de rappeler qu'afin de pouvoir bénéficier des subventions cantonales prévues pour le développement des interfaces de transport de voyageurs reconnues d'intérêt cantonal (voir chapitre 5.2 ci-après), ces études demeurent encadrées par la Direction générale de la mobilité et des routes - planification (DGMR-P), Domaine réseaux routier et espaces publics (DRREP).

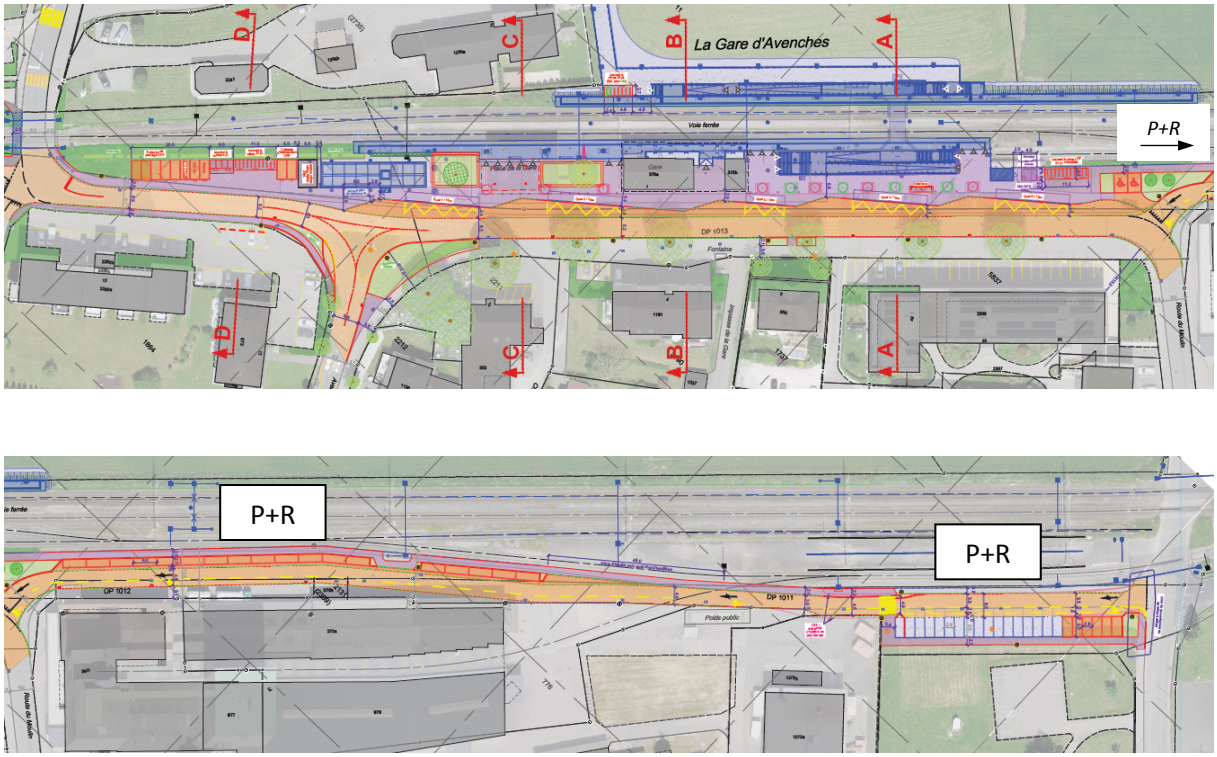

Réaménagement de la Place de la Gare - extraits de l'avant-projet sommaire

2. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande l'octroi d'un crédit destiné à financer :

- le projet de l'ouvrage (SIA 32) relatif au **réaménagement de la Place de la Gare**, jusqu'à l'obtention du permis de construire (SIA 33) et des soumissions pour la réalisation (SIA 41) ;
- les avant-projets (SIA 31) et les projets de l'ouvrage (SIA 32) pour les **projets connexes** liés au réaménagement de la Place de la Gare, jusqu'au dépôt du dossier pour examen préalable auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

2.1 Réaménagement de la Place de la Gare

L'interface bus de la gare d'Avenches présente actuellement un faible niveau d'aménagement, avec un long quai bus non conforme à la LHand, permettant aux bus de ne circuler que dans une seule direction. La qualité de l'espace public est faible.

Ce secteur a fait l'objet de réflexions dans le cadre de l'établissement d'une vision communale du réaménagement des abords de la gare en 2023-2024 (préavis n° 68/2024).

Afin de pouvoir répondre aux objectifs identifiés, tels que la sécurité, la modération du trafic et la clarification des usages, la réalisation d'une étude préliminaire d'aménagement a été menée (préavis n° 78/2024), encadrée par la Direction générale de la mobilité et des routes - planification (DGMR-P), Domaine réseaux routier et espaces publics (DRREP).

Il s'agissait notamment d'assurer de manière générale :

- la sécurité de tous les usagers ;
- le fonctionnement de l'interface voyageurs ;
- une accessibilité tous modes à la gare (PMR y compris) ;
- les besoins en stationnement voitures, vélos, deux-roues motorisés ;
- une capacité d'accueil suffisante des bus et une bonne qualité de transbordement.

La variante retenue consiste en des « quais en dents de scie », qui permet d'optimiser à la fois le fonctionnement de la gare routière, la qualité des déplacements piétons et l'intégration paysagère. L'organisation en dents de scie facilite les manœuvres des bus, améliore la sécurité et offre une lecture plus intuitive des quais. Les comparaisons présentées montrent également que cette variante propose des espaces publics piétons plus généreux, continus et lisibles, permettant des cheminements directs entre les abords de la gare, les quais CFF et le passage sous-voies. De plus, elle assure un traitement paysager plus qualitatif grâce à une répartition plus homogène des surfaces vertes et à l'intégration d'un alignement d'arbres plus régulier, qui renforcent l'identité du lieu.

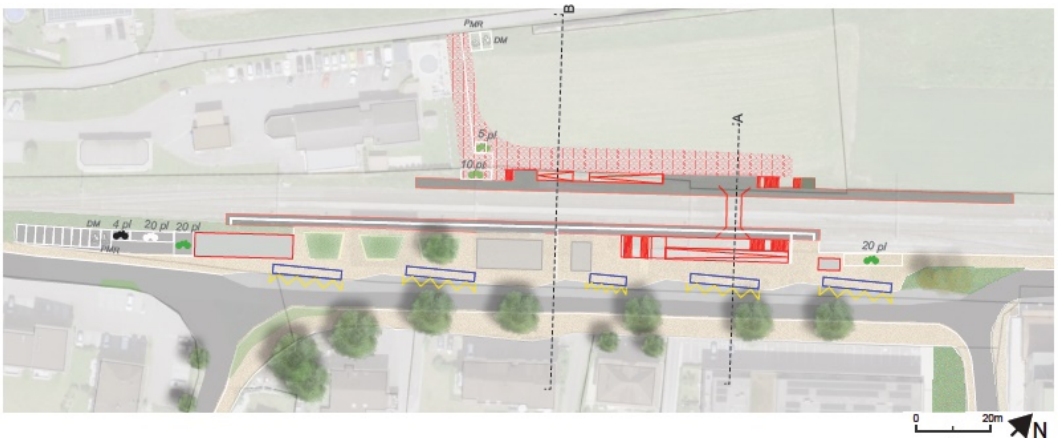

Variante retenue - extrait du rapport final de l'étude préliminaire

2.2 Projets connexes

Les projets connexes, directement liés au réaménagement de la Place de la Gare, sont nécessaires pour améliorer la sécurité des usagers et optimiser la mobilité dans ce secteur.

Ceux-ci comprennent :

1. le réaménagement de la Route de l'Estivage, en amont du passage à niveau ;
2. le réaménagement du carrefour « Route du Moulin / Rue du Pavé / Route du Pré-Vert » ;
3. une requalification de l'avenue Général Guisan, de la Rue du Pavé et de la Route du Pré-Vert ;
4. la réalisation d'un giratoire au droit du carrefour « Route de Berne (RC 601) / Route de l'Estivage ».

Projets connexes liés au réaménagement de la Place de la Gare

Le projet prévoit la mise en sens unique de la route située devant la Landi afin de desservir le nouveau P+R dans le sens de la Route de l'Estivage vers la Place de la Gare. Dans ce contexte, les transports publics transiteront par la Route de l'Estivage avant de rejoindre la gare par ce tronçon. Compte tenu de la présence du passage à niveau, la création d'une voie de présélection est prévue sur la Route de l'Estivage en particulier pour les véhicules se rendant au P+R ainsi que pour les transports publics en direction de la gare.

Depuis la Place de la Gare, les transports publics emprunteront l'Avenue Général Guisan, la Rue du Pavé et la Route du Pré-Vert. Cette nouvelle organisation nécessitera la requalification de ces axes ainsi que le réaménagement du carrefour « Route du Moulin / Rue du Pavé / Route du Pré-Vert ».

Les transports publics n'emprunteront ainsi plus la Route du Moulin, comme c'est le cas actuellement.

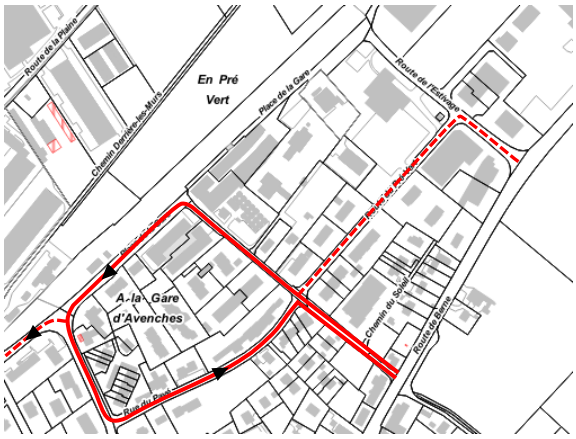

Transports publics – itinéraire existant

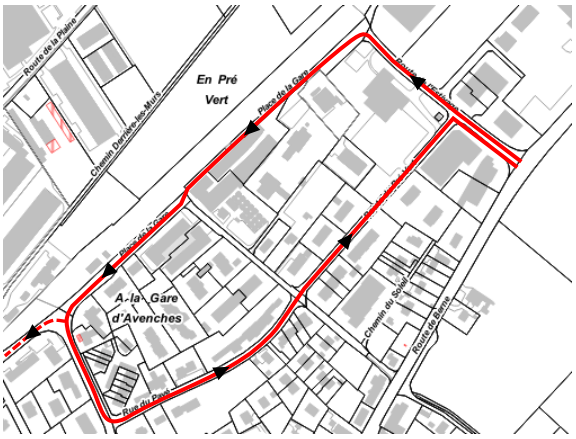

Transports publics – itinéraire projeté

Carrefour « Route de Berne (RC 601) / Route de l'Estivage »

La création d'un giratoire en remplacement du carrefour existant a pour objectif d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. L'intersection actuelle est empruntée par un trafic important, comprenant une part significative de poids lourds, avec des vitesses d'approche relativement élevées. Cette configuration génère des difficultés d'insertion et peut augmenter le risque de collisions, notamment lors des traversées et des changements de direction.

La mise en place d'un giratoire permettra de réduire naturellement la vitesse des véhicules grâce à la géométrie de l'aménagement, de limiter les points de conflit et d'améliorer les conditions de circulation pour l'ensemble des usagers. Cet aménagement offrira également une meilleure prise en compte du trafic de poids lourds, tout en assurant une gestion plus fluide et plus sécurisée des différents mouvements de circulation.

L'étude relative à la création de ce giratoire tiendra compte du réaménagement prévu sur la RC 601, dont les principes généraux figurent dans le préavis n° 94/2025.

Situation existante

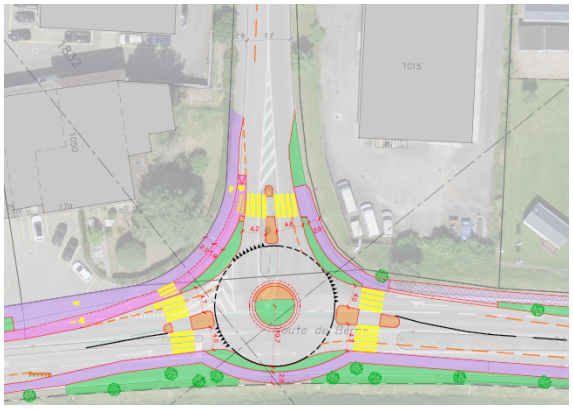

Proposition de variante

Carrefour « Route du Moulin / Rue du Pavé / Route du Pré-Vert »

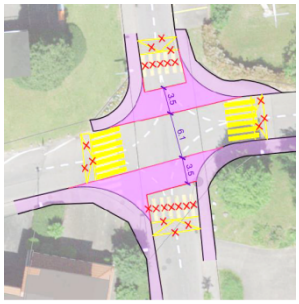

Réaménagement projeté

3. Déroulement des études de projet

Les études de projet relatives au réaménagement de la Place de la Gare, du B+R et P+R, seront menées simultanément à celles liées aux projets connexes. Cette approche permettra de disposer d'une vision globale des coûts d'investissement pour l'ensemble du secteur.

À l'exception de la réalisation d'un giratoire au droit du carrefour « Route de Berne (RC 601) / Route de l'Estivage », les autres projets connexes devraient être réalisés parallèlement aux travaux de réaménagement de la Place de la Gare.

4. Etapes

4.1 Interface de la gare

Préavis 68/2024
Diagnostic et vision partagée

Préavis 78/24
Etude préliminaire – avant-projet (SIA 21-31)

Convention de subventionnement
en cours de traitement

Préavis 2631.26.04
Etudes de projet (SIA 32-41)
jusqu'à l'obtention du permis de construire
et des soumissions pour la réalisation

Préavis 2631.XX.XX
Réalisation (SIA 51-53)

Convention de subventionnement
en cours l'élaboration

Convention de subventionnement
à établir dès la phase « études de projet » terminée

4.2 Projets connexes

Etude de faisabilité (SIA 21)
financée par le budget de fonctionnement

Préavis 2631.26.04
Avant-projets – projets de l'ouvrage (SIA 31-32)
jusqu'au dépôt du dossier pour examen préalable
auprès de la DGMR

Préavis 2631.XX.XX
Mise à l'enquête, soumissions
et réalisation (SIA 33, 41, 51-53)

5. Aspects financiers

5.1 Coûts des études

Descriptif	Montant TTC
Réaménagement de la Place de la Gare, y compris B+R et P+R (SIA 32-41)	CHF 125’000.-
Total Place de la Gare	**CHF 125’000.-**
Projets connexes (SIA 31-32)	
Réaménagement de la Route de l’Estivage	CHF 15’000.-
Réaménagement du carrefour « Moulin / Pavé / Pré-Vert »	CHF 5’000.-
Requalification de l’Avenue Général Guisan, de la Rue du Pavé et de la Route du Pré-Vert	CHF 25’000.-
Réalisation d’un giratoire « Route de Berne (RC 601) / Route de l’Estivage »	CHF 45’000.-
Total Projets connexes	**CHF 90’000.-**
TOTAL général	**CHF 215’000.-**

5.2 Subventions

Pour rappel, afin de pouvoir bénéficier des subventions cantonales prévues pour le développement des interfaces de transport de voyageurs reconnues d’intérêt cantonal, pouvant s’élever jusqu’à hauteur de 50%, ces études seront encadrées par la Direction générale de la mobilité et des routes - planification (DGMR-P), Domaine réseaux routier et espaces publics (DRREP).

Dans le cadre de ce projet, il est attendu une subvention cantonale d’environ CHF 40'000.- TTC, basée sur le montant imputable à ces études.

Une convention de subventionnement pour les études de projet de l’interface de transport de voyageurs d’Avenches est actuellement en cours d’élaboration auprès de la DGMR-P.

5.3 Financement

Tenant compte des principes MCH2, le coût de ces études sera amorti en même temps et sur la même durée que les projets concernés, soit les travaux, qui feront l’objet d’une demande de crédit de réalisation (futur préavis). Si le projet d’investissement concerné venait à être abandonné ou refusé, la valeur résiduelle du crédit pour ces études serait amortie dans son intégralité l’année durant laquelle l’abandon du projet a été décidé.

Il est prévu de financer les travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, nous aurions alors recours à l’emprunt autorisé dans le cadre du plafond d’endettement.

L'endettement de la Commune au 17 août 2026 se monte à CHF 17'280'882.-. En tenant compte des dépenses et des recettes d'investissement à venir (préavis votés), l'endettement se monterait à CHF 31'958'766.-, alors que le plafond autorisé est de CHF 50'000'000.-.

6. Conclusions

La Municipalité est consciente que les études demandées sont coûteuses et nombreuses. Elles sont toutefois nécessaires pour être éligibles aux subventions cantonales.

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 2631.26.04 de la législature 2026 – 2031,

Ouï le rapport des commissions désignées pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1) **D'accorder à la Municipalité l'octroi d'un crédit d'un montant de CHF 215'000.- destiné à financer d'une part les études de projet relatives au réaménagement de la Place de la Gare et, d'autre part, celles liées aux projets connexes.**

2) **D'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 215'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique	Le Secrétaire
Laure RYSER	François RAVAL

Annexes :
- Rapport final de l'étude préliminaire de l'interface de la gare d'Avenches (janvier 2026)
- Courrier de la DGMR du 19 mai 2026 concernant la participation de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageurs
- Prise de position des CFF du 1er mai 2026 suite à l'examen préalable (art. 18m LCdF)

Municipaux délégués : Dicastère de l'urbanisme – Maxime Corthésy
Dicastère de la stratégie – Mme Laure Ryser